



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ARTISTES ET PROFESSIONNELS DE LA CULTURE

Comment venir en France ? Infos pratiques et évolutions

Frédéric Moreau-Sevin et Fabienne Brütt

?

Protocole sanitaire

?

?

?

Visa

?

Passeport talent

?

Laissez-passer

?

?

?

?

Test PCR 72h – 48h – 36h

?

?

Isolement sanitaire

?

?

Quarantaine 7 jours / 10 jours

?

?

Motif impérieux

?

Motif économique

?

?

?

Vaccination

?

Trois temps d'informations et d'échanges

1.

**Etat des lieux des
règles et dérogations
en vigueur**

2.

**Focus sur deux
procédures**

- Laissez-passer
- Bulle sanitaire

3.

Questions / Réponses

1. Règles, dérogations et procédures exceptionnelles en vigueur

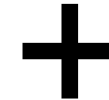
UNE *AMBITION* ET UN **DOUBLE PRINCIPE**

Depuis la pandémie de COVID19 en 2020,
*maintenir au maximum les déplacements
artistiques et culturels,*
malgré le **retour du contrôle des
frontières nationales**, dans une logique de
circulation au sein de l'Espace européen

- Union européenne (27 pays membres)
- Islande + Norvège + Suisse
- Andorre, Monaco, Liechtenstein, Saint-Marin, Vatican

CONDITIONS D'ENTREE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

- **Libre entrée** en provenance de
 - l'Espace européen
 - pays à faible COVID
- **Dérogations possibles**
 - dont Visa « Passeport Talent », Enseignement supérieur
- **Laissez-passer exceptionnel**
 - dont motif impérieux (économique)



CONDITIONS SANITAIRES

- **Test PCR + Absence de quarantaine**
- **Test PCR**
+ Auto-isolement de 7 jours
- **Test PCR**
+ Quarantaine de 10 jours

Depuis le 9 juin 2021,

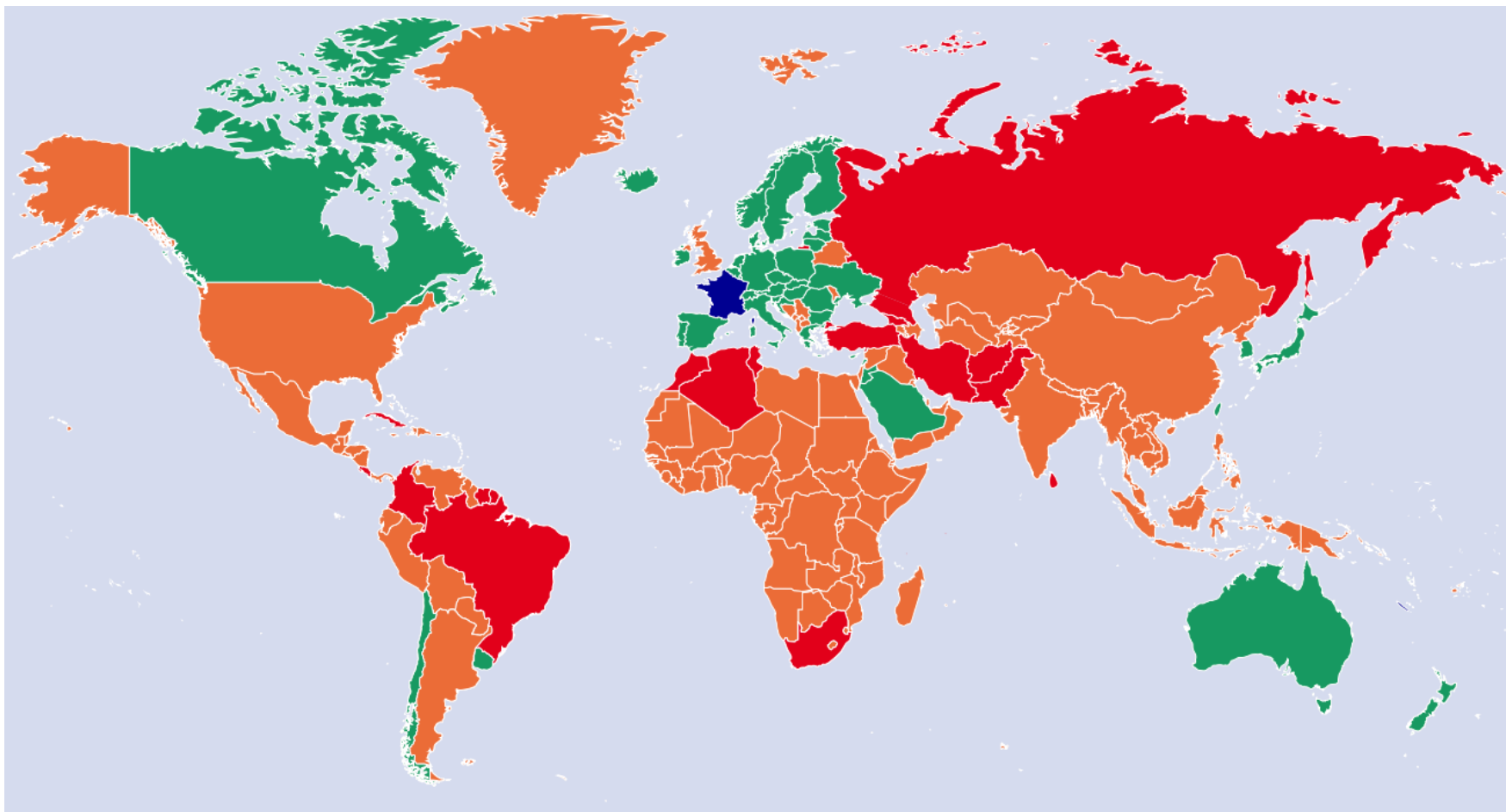
Harmonisation européenne sur la classification des pays

+

Evolution chromatique du classement des pays



Un monde tricolore...



Pays « VERT »

Espace européen, Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Brunei, Canada, Chili, Corée du Sud, Hong-Kong, Japon, Jordanie, Liban, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan, Ukraine, Union des Comores, Uruguay, Vanuatu

	Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
À destination d'un pays vert	✓	∅ (sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
	Je ne suis pas vacciné	∅ (sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
En provenance d'un pays vert	✓	∅	∅	∅	∅
	Je ne suis pas vacciné	∅	Test PCR ou antigénique négatif < 72h ⁽¹⁾	∅	∅

Pays « ROUGE »

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Brésil, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Géorgie, Iran, Maldives, Maroc, Pakistan, Russie, Seychelles, Suriname, Tunisie, Turquie

	Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
À destination d'un pays rouge	✓	∅ (sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
	Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays rouges (sous réserve des règles du pays de destination **)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
En provenance d'un pays rouge	✓	∅	∅	∅	∅
	Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays rouges	Test PCR ou antigénique négatif < 48h	Test antigénique systématique	Quarantaine obligatoire de 10 jours contrôlée par les forces de sécurité

Pays « ORANGE »

Tous les autres pays – ni vert, ni rouge

	Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
À destination d'un pays orange	✓	∅ (sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
	Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays oranges (sous réserve des règles du pays de destination **)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
En provenance d'un pays orange	✓	∅	∅	∅	∅
	Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays oranges	Test PCR négatif < 72h ou antigénique négatif < 48h ⁽²⁾	Test antigénique aléatoire	Auto-isolement de 7 jours

1. Règles, dérogations et procédures exceptionnelles en vigueur

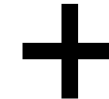
UNE AMBITION ET UN DOUBLE PRINCIPE

Depuis la pandémie de COVID19 en 2020,
maintenir au maximum les déplacements artistiques et culturels,
malgré le **retour du contrôle des frontières nationales**, dans une logique de **circulation au sein de l'Espace européen**

- Union européenne (27 pays membres)
- Islande + Norvège + Suisse
- Andorre, Monaco, Liechtenstein, Saint-Marin, Vatican

CONDITIONS D'ENTREE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

- **Libre entrée** en provenance de
 - l'Espace européen
 - pays à faible COVID
- **Dérogations possibles**
 - dont Visa « Passeport Talent », Enseignement supérieur
- **Laissez-passer exceptionnel**
 - dont motif impérieux (économique)



CONDITIONS SANITAIRES

- **Test PCR + Absence de quarantaine**
- **Test PCR**
+ Auto-isolement de 7 jours
- **Test PCR**
+ Quarantaine de 10 jours

FOCUS

LAISSEZ-PASSER EXCEPTIONNEL

Obligatoire en + du visa (le cas échéant)

- À demander auprès des services consulaires à l'étranger (recours possible ministère de la Culture)
- En cas d'impossibilité d'annulation/report ou de substitution de la personne concernée, d'impact économique important, de manifestation culturelle internationale (ex. Africa 2020)
- Avis d'opportunité artistique MC : notamment événement/manifestation de grande ampleur, opérateurs et réseaux labellisés, EAC, formation diplômante

DEROGATIONS A L'AUTO-ISOLEMENT

FOCUS

- Dans de très rares cas (Festival d'Aix-en-Provence)
- Pour personnes en provenance de pays « orange », non-vaccinées
- Si l'organisateur a prévu un protocole sanitaire renforcé (« bulle sanitaire »), en plus du protocole sanitaire de base : transferts/ transports locaux ; hébergement / repas ; encadrement des activités ; nettoyage renforcé ; fréquence des tests COVID ; référent COVID
- Validation en Centre interministériel de crise
- Auto-isolement levé mais application stricte de la bulle sanitaire
- (Autorisation de déplacement internationale à la place du Laissez-passer)

CONDITIONS SANITAIRES

- **Test PCR + Absence de quarantaine**
- **Test PCR + Auto-isolement de 7 jours**
- **Test PCR + Quarantaine de 10 jours**

RESSOURCES

SITES INTERNET MINISTERIELS

MINSITERE DE LA CULTURE - Foire aux questions sur les déplacements internationaux

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-l-impact-de-la-situation-sanitaire-sur-le-monde-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Deplacements-professionnels-internationaux>

MINISTERE DE L'INTERIEUR - Rubrique Déplacements et voyages

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES - Conseils aux voyageurs

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

SITES PROFESSIONNELS

Mobiculture

<http://www.mobiculture.fr/fr>

On the Move

<http://on-the-move.org/>

Zone Franche

<https://www.zonefranche.com/fr/actus/circulation-des-artistes-au-temps-du-corona>

Artcena

<https://www.artcena.fr/guide/droit-et-administration>

3. Questions / Réponses

C'est à vous...





**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

M E R C I

Frédéric Moreau-Sevin – frederic.moreau@culture.gouv.fr - +33 (0)140157315

Fabienne Brütt – fabienne.brutt@culture.gouv.fr